

Dossier : Les 50 ans de Sacrosanctum Concilium



« Dieu qui as uni tant de peuples divers dans la même confession de ton nom, accorde à tous les baptisés d'avoir au cœur la même foi et dans la vie le même amour. »

Liturgie des heures, jeudi de Pâques

La constitution *Sacrosanctum Concilium* sur la sainte liturgie est le premier texte voté par le Concile Vatican II. Sa promulgation le 4 décembre 1963 fut saluée avec enthousiasme par le pape Paul VI dans son discours de clôture :

« Dieu à la première place ; la prière est notre premier devoir ; la liturgie, la source première de la vie divine qui nous est communiquée ; la première école de notre vie spirituelle, le premier don que nous puissions faire au peuple chrétien, qui unit sa foi et sa prière aux nôtres. »¹

La liturgie est une source parce que dans les sacrements, « [nous] puisons en abondance l'eau de la grâce, qui coule du côté du Christ en croix. Pour reprendre une image chère à Jean XXIII, elle est comme la fontaine du village où chaque génération vient puiser l'eau toujours vive et fraîche. Elle est un sommet, parce que toute l'activité de l'Église tend vers la communion de vie avec le Christ et que c'est dans la liturgie que l'Église manifeste et communique aux fidèles l'œuvre du salut réalisée une fois pour toutes par le Christ ».²

1. Paul VI, fermeture solennelle de la seconde session du Concile Vatican II, 4 décembre 1963.

2. Jean Paul II, lettre apostolique, *Vicesimus quintus annus*, 4 décembre 1988.

Dans ce dossier consacré à cet anniversaire, nous avons donné la parole à l'abbé André Haquin qui met en valeur pour nous « l'un des plus beaux fruits du concile » qui « suppose un effort permanent d'évangélisation ! »

L'abbé Paul De Clerck, interrogé par Paul-Emmanuel Biron, fait le point 50 ans après le Concile.

L'abbé André Haquin développe, à l'aide de nombreux exemples, l'influence de ce document et du Mouvement liturgique sur l'architecture et les arts.

Paul-Emmanuel Biron a posé trois questions au frère Patrick Prétot, osb, moine de l'Abbaye de la Pierre qui Vire, qui a donné les enseignements à Ciney lors du Colloque « *La Liturgie selon Vatican II. Quelle fécondité pour aujourd'hui ?* »

L'abbé Patrick Willocq, secrétaire général de la CIPL, évoque trois défis qui demeurent et nous invite à lire ou relire le document conciliaire.

Puissions-nous retrouver le grand souffle qui a soulevé l'Église au moment de la parution de la Constitution !

*Pour l'équipe de rédaction
Véronique Bontemps*

La Constitution de Vatican II sur la liturgie

Un document majeur

Parmi les 16 documents conciliaires, les quatre Constitutions occupent une place particulière. La Constitution liturgique est le premier texte voté (4 déc. 1963) en raison de son importance mais surtout parce qu'il était le plus abouti des documents préparatoires grâce au Mouvement liturgique européen, notamment belge et français, qui avait précédé. D'ailleurs, les évêques missionnaires attendaient des changements bien nécessaires pour leur pastorale dans des cultures non européennes : usage des langues vivantes, adaptation et inculturation, etc.

Les souhaits du Mouvement liturgique contemporain sont pris en compte par le Concile qui décide une réforme liturgique. Une nouvelle période commence. La liturgie de Vatican II va renouveler l'ensemble des célébrations (sacrements et sacramentaux) et la participation des fidèles ; elle doit par là promouvoir le renouveau de l'Église elle-même (*Sacr. Conc.* 1 : faire progresser la vie chrétienne, adapter des institutions, favoriser l'œcuménisme et l'évangélisation).

PLUS QUE DE NOUVELLES PRATIQUES !

La liturgie est fondamentalement la rencontre de Dieu et du Peuple de l'Alliance. Avant de se demander quels changements réaliser et quelles règles élaborer, il convenait de se dire « Que signifie célébrer ? » ou encore « Pourquoi l'Église célèbre-t-elle depuis les origines ? ». Le chapitre 1 propose donc une réflexion fondamentale (46 numéros sur 130 au total) : l'élément central en est la redécouverte du « Mystère pascal » du Christ, unique source du salut (n° 5). En effet, la grâce de Pâques est au cœur de l'Eucharistie et de toute célébration. Le Christ préside la liturgie comme l'acteur principal de

notre salut ; l'Église, son épouse, l'accueille et rend grâce à Dieu pour ses bienfaits au cours des siècles. La présence active du Christ est multiforme (n° 7), dans le sacrement, par la personne du ministre et dans l'assemblée des frères, mais aussi lorsque l'Écriture est proclamée ou lorsqu'on prie les psaumes. Tous les baptisés sont donc conviés à « participer » « activement » et « consciemment » à la liturgie (n° 14), et non seulement à y « assister ». Ensemble, ils sont le Peuple de Dieu « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (1 Pi. 2, 4-5). L'adoption des langues vivantes (n° 36) et les diverses adaptations prévues (n° 37-40), mais aussi la formation et la catéchèse sont au service de la participation croyante.

L'ENSEIGNEMENT DES CHAPITRES 2 À 7

La suite du texte précise le sens de chaque sacrement et de chaque célébration et pointe certains éléments en vue de la réforme liturgique. Le chap. 2 (« Le Mystère eucharistique ») annonce une révision du rite de l'Eucharistie, envisage des lectionnaires bibliques plus abondants et plus variés, la reprise de l'homélie et de la Prière universelle, de la concélébration et de la communion sous les deux espèces, ainsi que l'utilisation possible des langues vivantes. Le chap. 3 (« Autres sacrements et sacramentaux ») propose de nombreuses perspectives nouvelles (catéchuménat et baptême d'adultes, revalorisation de la confirmation, révision du sacrement du pardon et de l'onction des malades, de l'ordination et du mariage, des funérailles, de la profession religieuse, etc.). Le chap. 4 (« Office divin ») demande que les fidèles redécouvrent la valeur des psaumes et de la louange, complémentaire de l'action de grâce eucharistique. Le chap. 5 (« Année liturgique ») remet au cœur de l'année les fêtes pascales et le dimanche, jour du Seigneur. Le chap. 6 (« Musique sacrée ») inaugure une nouvelle période de création du chant – en langue vivante – et de musique liturgique, tandis que le chap. 7 (« Art sacré ») s'ouvre à l'art contemporain et aux arts du monde ; il souhaite que le contact avec les créateurs redevienne plus effectif.

LECTURE TRANSVERSALE DU TEXTE LITURGIQUE

On ne peut isoler un document conciliaire des autres. Il faut prendre en compte l'unité et la diversité du corpus conciliaire. La constitution liturgique a frayé un chemin par bien des ouvertures que les autres textes vont approfondir. Ainsi, la redécouverte du Mystère pascal s'est propagée dans toute la réflexion conciliaire, notamment dans *Lumen Gentium*, *Gaudium et Spes*, *Ad Gentes*, etc. De même, la vision de l'« Église-communion », préalable à toute considération orga-





© Sanctuaires de Beaureing

nisationnelle : l'assemblée liturgique permet de vivre l'unité de tous les baptisés. *Lumen Gentium* en donnera les assises essentielles, à savoir le « sacerdoce baptismal » complémentaire du « sacerdoce ministériel » (n° 10). La redécouverte du baptême (ou plutôt de l'Initiation chrétienne : baptême-confirmation-Eucharistie) est le socle fondamental de la vie évangélique pour chaque membre de l'Église et une des bases de l'œcuménisme actuel. De même aussi la catholicité de l'Église, rythmée par l'unité et la diversité : un seul corps composé de nombreux membres. Ajoutons encore la place de la Parole de Dieu, si bien mise en valeur dans la réflexion sur la liturgie, sur l'Église et sur la révélation (*Dei Verbum*, n° 10 et 21).

L'ÉVÉNEMENT CONCILIAIRE

Selon l'expression de J.W. O' Malley (*L'Événement Vatican II*, Bruxelles, Lessius, 2011), Vatican II est plus qu'un corpus de textes doctrinaux et pastoraux. Il a d'abord été un événement, une vaste et longue rencontre entre évêques (et experts) de tous les coins de la planète. Se parler, s'informer sur des situations et des cultures tellement différentes, fraterniser dans la prière et la réflexion, c'est tout cela qui a été vécu au concile. Bien différents par leur formation et leur âge, les évêques progressivement se sont mieux compris et ont perçu les enjeux théologiques et pastoraux soulignés par les experts. Souvent classiques à leur arrivée à Rome, ils ont cheminé et mûri, pour redécouvrir les richesses de la Parole de Dieu et de la Tradition ainsi que les urgences de l'évangélisation. À tel point qu'un consensus de plus en plus large s'est fait entre eux en faveur d'une ouverture de l'Église au monde, d'un

approfondissement de la Parole de Dieu, d'une égale dignité de tous les baptisés, de l'urgente actualité de l'unité chrétienne et du dialogue interreligieux, etc. D'où les votes massivement positifs des divers documents – notamment *Sacrosanctum Concilium* – riches d'un approfondissement exceptionnel et d'une réelle authenticité évangélique.

L'AVENIR DE LA LITURGIE

La réforme de la liturgie dans sa phase générale est sur le point de s'achever. Il reste à l'approfondir et à la vivre dans la foi. On constate aujourd'hui dans les sociétés occidentales une sérieuse érosion de la participation régulière à la liturgie dominicale et une sécularisation galopante. Le travail ne manque donc pas. L'avenir de la liturgie suppose la pratique de la prière personnelle, la connaissance et l'amour des Écritures, l'existence de communautés vivantes. Parmi les signes encourageants, on peut citer la parution de *La Bible. Traduction Officielle pour la Liturgie* (BTOL) : désormais le texte intégral de la Bible sera disponible pour la proclamation liturgique et la catéchèse. Bien des sacrements sont à redécouvrir : en particulier le baptême sous ses trois formes (adultes, enfants en âge de scolarité, nouveau-nés), le sacrement du pardon, le sacrement du mariage vécu dans la foi, etc. La liturgie de Vatican II est un des plus beaux fruits du concile, mais elle suppose un effort permanent d'évangélisation !

André Haquin
Responsable de la Commission de liturgie
du Diocèse de Namur

Les invitations de Sacrosanctum Concilium

Cette année, plusieurs initiatives locales ou diocésaines ont eu à cœur de mettre en lumière les 50 ans de la Constitution Sacrosanctum Concilium, promulguée par le Concile Vatican II le 4 décembre 1963. Une Constitution pour « le progrès et la restauration » de la liturgie, dont la portée façonne encore aujourd'hui nos liturgies. Avec cette Constitution, le peuple entier des fidèles (re)devient acteur de la liturgie, « sommet vers lequel tend l'action de l'Église », mais aussi complément aux œuvres « de charité, de piété et d'apostolat ». Cinquante ans après, qu'en avons-nous fait ? Rencontre avec l'abbé Paul De Clerck, prêtre bruxellois, ancien directeur de l'Institut Supérieur de Liturgie à Paris.

Dans quels contexte et circonstances cette Constitution émerge-t-elle ?

Les racines de cette constitution remontent à la fin du XIX^{ème} siècle. À l'époque, les chrétiens ne communient qu'à Pâques, avant qu'un mouvement en faveur de la *communio fréquente* apparaisse en 1905, sous l'impulsion du pape Pie X. D'autres évolutions font leur entrée sur la scène pastorale et liturgique : la 'première communion' des enfants est instaurée en 1910. Ce sont là quelques indices du déclenchement du Mouvement liturgique, qui a commencé en Belgique, au cœur de quelques abbayes... Quelques dizaines d'années plus tard, Pie XII poursuivra cet élan, avec quelques adaptations comme la rénovation de la Vigile pascale. Jusqu'alors, le carême se terminait le samedi saint à midi, et la Vigile avait lieu à cinq heures du matin ! Le Concile a montré qu'une dynamique était déjà amorcée depuis une cinquantaine d'années concernant les questions liturgiques. C'est d'ailleurs la première Constitution à avoir été votée.

La Constitution souhaite le progrès et la restauration de la liturgie : comment comprendre cette double ambition ?

Imaginez ! Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les chrétiens assistent à la messe, en latin. Ils y prient, y récitent leur chapelet. Quelques initiés au Mouvement liturgique (5 à 10% des fidèles ?) se servent d'un Missel des fidèles en latin et français. Un élément liturgique typique de l'époque reste le *jubé*, mur de bois ou de pierre qui, en certaines églises, sépare littéralement les fidèles des clercs réunis au fond du chœur. En somme, on *assiste* à la messe ; d'où l'efflorescence de dévotions personnelles et particulières, qui viennent contrebalancer cette lacune. Le progrès souhaité consiste donc à faire entendre, comprendre et vivre la liturgie par l'ensemble de ceux qui, ensemble, y *participent*. L'Église va chercher à *restaurer* pour les fidèles ce qui était réservé aux prêtres. Et pour y arriver, va proposer des réformes pour que la liturgie soit davantage accessible, audible, compréhensible.

Un grand pan de Sacrosanctum Concilium est consacré à la liturgie eucharistique : quelles adaptations va-t-elle induire ?

L'élément le plus fondamental ou en tout cas le plus frappant est naturellement l'usage des langues courantes. Visiblement, les *jubés* vont peu à peu disparaître, les autels changer de place, etc. Plus en profondeur, il faut souligner que de nombreux textes liturgiques vont être révisés, que le lectionnaire va être amplifié. Un mouvement architectural important témoignera de ces évolutions : tout sera fait pour favoriser la participation des fidèles. La communion sous les deux espèces sera par ailleurs répandue... pas encore partout.

N'a-t-on pas 'réduit' la Constitution à ce seul volet ?

C'est peut-être en effet une partie de la Constitution qui a été plus facilement et plus rapidement reçue par les communautés locales. Les autres sacrements ont également été sujets à une certaine rénovation. Comme jeune prêtre, mon premier baptême a duré 15 minutes : mais on m'a bien fait comprendre que la moyenne se situait autour des 7 ! Le rituel a été revu. De même pour les ordinations : j'ai fait partie de la première génération de prêtres à avoir bénéficié de la 'nouvelle formule', en étant ordonné à la cathédrale de Bruxelles. Avant cela, tous les prêtres étaient ordonnés, en même temps, à la cathédrale de Malines. Il fallait s'y rendre à 5 heures du matin ; c'est dire l'affluence de l'assistance (!), et donc l'image de l'Église jusqu'alors véhiculée. Là aussi, le rituel a été adapté. Les rituels du



Veillée de Pentecôte, mai 2013

© Vcarriet de Bxl



© Vicariat de Bruxelles

Fête de l'Unité pastorale 'Les Coteaux'

mariage et des funérailles aussi ont été revus, proposant un choix de prières et de lectures bibliques. Et on a permis que des célébrations puissent être 'évolutives' en fonction des cultures. La cohérence de tous ces amendements est que la liturgie, puisqu'elle passe par des actes concrets, soit célébrée au mieux.

Peut-on dire que la Constitution va provoquer un nouveau rapport des fidèles aux Écritures ?

Absolument, et à deux points de vue. Tout d'abord, nous avons parlé des langues vivantes utilisées lors des célébrations. Mais l'augmentation notable du nombre de textes proclamés représente par ailleurs une nette évolution. Auparavant, les mêmes Épitres et Évangiles étaient lus chaque année. Aujourd'hui, et grâce à la Constitution, un choix de trois lectures est proposé (Ancien testament, Épitre de Paul, Évangile), et celles-ci sont réparties sur trois ans ! Un agencement qui a eu son petit succès ; même les Anglicans s'en sont beaucoup inspiré pour leur propre lectionnaire.

Les textes de cette Constitution sont explicites. On y parle de fidèles bien vivants lors des liturgies, d'expression corporelle, de culture des divers dons des peuples qui composent l'assemblée, de la formation musicale des clercs... A-t-on selon vous pris la pleine mesure de ces invitations ?

Le préambule à toute compréhension de la portée de cette Constitution est le fait que ces réformes n'ont eu qu'un but : encourager la participation des fidèles. Et cela fonctionne : en Afrique, vous pouvez participer à des célébrations plus solennelles, plus festives aussi, dans lesquelles les chants sont omniprésents, dans lesquelles on respire, on bouge, on vit, mais qui respectent le même missel que tous les autres catholiques. La Constitution a en effet suscité une multitude de compositions littéraires et musicales. Cependant, la réception de ces invitations reste dans les mains du peuple chrétien ! Il n'y a rien d'acquis

à jamais, il s'agit d'une perpétuelle redécouverte, presque d'un perpétuel défi.

Plus précisément, que souhaiteriez-vous dire à vos confrères ?

Peut-être qu'ils croient davantage à ce qu'ils font ! Par exemple dans la manière de proclamer : 'Le Seigneur soit avec vous !' : même si les 'formules' de la liturgie sont répétitives, il s'agit de les faire respirer l'accueil, la bienvenue, la vie, l'amour. Au début de la préface, dans la manière de donner ou de faire communion, la voix, le geste, le regard sont tout aussi importants. Il s'agit de toujours faire correspondre intérieurement et spirituellement ce que nous avons 'ministériellement' reçu la charge d'accomplir. La liturgie s'ancre toujours sur du concret, sur du vécu ; c'est ce que nous rappelle cette Constitution. Elle nous invite sans cesse à célébrer ces liturgies de manière à ce qu'elles s'adaptent aux cultures, aux tailles des assemblées et à leur vécu. On ne cessera jamais de sensibiliser les fidèles comme les prêtres à cette dimension. Que l'on soit dans la chorale, lecteur ou lectrice, célébrant, organiste, nous avons tous à faire en sorte que notre agir commun soit porteur de sens. Une célébration est comme un repas : si le plat est une des composantes de sa réussite, tout le reste tient à la table, au sourire des hôtes, au fond musical... Une Constitution comme celle-ci n'est pas là pour nous dire ce qu'il faut apprendre ou appliquer, mais d'abord pour faire entrer en résonance un donné théologique avec un acte pratique.

Bref, la liturgie est une action ; l'étymologie du terme l'indique d'ailleurs ; le mot vient du grec *leit-urgia*¹, qui signifie *action du peuple* !

Propos recueillis par Paul-Emmanuel Biron

1. Comme dans chir-urgie, action de la main, ou métal-urgie, action sur du fer...

L'influence de Vatican II sur l'architecture et les arts

Dès l'après-guerre (1945), l'Art sacré, lié au Mouvement liturgique, s'est dégagé progressivement de l'esthétique du XIX^e siècle marquée par le néo-gothique, le néo-roman et le néo-byzantin. Le manifeste en monde francophone est venu du P. Couturier o.p. et de sa revue « L'Art sacré ». Artiste lui-même, Couturier estimait que l'art n'est pas « sacré » ou chrétien par le sujet religieux qui s'y exprime, ni par la confession de foi de l'artiste, mais d'abord par sa qualité artistique elle-même.

LE RENOUVEAU DE L'ART SACRÉ A PRÉCÉDÉ VATICAN II !

Dans le diocèse de Namur, dès 1943, un jeune prêtre, historien d'art, André Lanotte, a été chargé par son évêque de s'occuper de la restauration et de la reconstruction d'églises et de chapelles détruites au cours de la guerre. C'est à ce moment qu'il noue des contacts avec l'architecte Roger Bastin et bien d'autres artistes. Sa conviction est que « l'art est toujours contemporain »¹ et qu'il faut distinguer d'une part la conservation et la restauration des œuvres et d'autre part la création. La peinture murale et le vitrail, la sculpture et l'orfèvrerie, le mobilier et le vêtement liturgique, tout cela doit être accordé en une sorte « d'art total » parlant aux hommes de ce temps. Le psaume affirme que « Les cieux racontent la gloire de Dieu ». Ne peut-on en dire autant de la véritable création humaine ? Dans les travaux des années 50-60, les matériaux contemporains comme le béton ont trouvé leur place à côté de matériaux classiques comme la pierre, le bois et la brique. Ces derniers ont permis d'inscrire le bâtiment dans son environnement et dans son paysage propre. La revue « Art d'Église » de F. Debuyst (Clerlande, Ottignies) a accompagné ce mouvement avec bonheur. Grâce à des antennes en Europe et aux États-Unis, elle a informé et sensibilisé bien des lecteurs et aidé les décideurs à faire de bons choix.



Cathédrale de la Résurrection d'Evry

1. André LANOTTE, *L'art est toujours contemporain*, Bruxelles, Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts, 2003. Voir en particulier « Restaurer ou créer », p. 79-81 ; il s'agit d'un extrait de la lecture faite en séance publique dans la Classe des Beaux-Arts, le 1^{er} décembre 1984.

LA POSITION DU CONCILE EN MATIÈRE D'ART SACRÉ

La Constitution liturgique de Vatican II n'a consacré à ces questions que le bref chapitre 7 intitulé « L'art sacré et le matériel du culte » (n° 122-130), mais elle a ouvert des portes et s'est abstenue de toute critique contre l'art contemporain et la peinture non figurative, alors que certains auraient pu le souhaiter. Après avoir rappelé la triple finalité de l'art religieux (n° 122), le Concile propose un principe qui mérite d'être rappelé :

L'Église n'a jamais considéré aucun style artistique comme lui appartenant en propre, mais, selon le caractère et les conditions des peuples, et selon les nécessités des divers rites, elle a admis les genres de chaque époque, produisant au cours des siècles un trésor artistique qu'il faut conserver avec tout le soin possible. Que l'art de notre époque et celui de tous les peuples et de toutes les nations ait lui aussi, dans l'Église, liberté de s'exercer, pourvu qu'il serve les édifices et les rites sacrés avec le respect et l'honneur qui leur sont dus... (n° 123).

Une double position apparaît ici : la liberté pour la création d'un « art d'Église » et sa relation à l'action liturgique, sans oublier la « participation active des fidèles » qu'il est censé favoriser (n° 124). Le complément de ce bref chapitre se trouve dans la « Présentation générale du missel romain » aux paragraphes 288-318². Les trois pôles majeurs de la célébration (autel, ambon, siège de la présidence) y sont envisagés (n° 295-310), sans négliger la place des fidèles et des musiciens (n° 311-313).

LES PERSPECTIVES DEPUIS LES ANNÉES 80

Bien des choses ont changé dans le paysage ecclésial en 50 ans³. La sécularisation galopante dans les pays du Nord de l'Europe, la pénurie de prêtres actifs, la désaffection des fidèles pour la messe dominicale régulière et le recul des connaissances religieuses sont des réalités difficiles à appréhender. Bref, si la qualité des célébrations et des services a grandi, les statistiques accusent un fort déficit. Aujourd'hui se fait sentir un grand besoin de communautés vivantes, d'un « art de célébrer », et d'un approfondissement de la foi, sans quoi la célébration se trouvera de plus en plus en porte-à-faux. Les réalisations dans le domaine religieux sont parfois en panne, comme dans le domaine de l'image où souvent les icônes orientales pallient un manque de création contemporaine.

2. *L'art de célébrer la Messe. Présentation Générale du Missel Romain*. 3^e édition typique 2002, Paris, Desclée-Mame, 2008, p. 112-123. Voir aussi Fr. CASSINGÉNA-TRÉVEDY, *La liturgie, art et métier*, Genève, 2007 ainsi que les « Guides célébrer » 9 et 10, *L'Art de célébrer*, Paris, Cerf, 2003.
3. Cf. F. DEBUYST, *L'Art chrétien contemporain de 1962 à nos jours*, Paris, 1988.

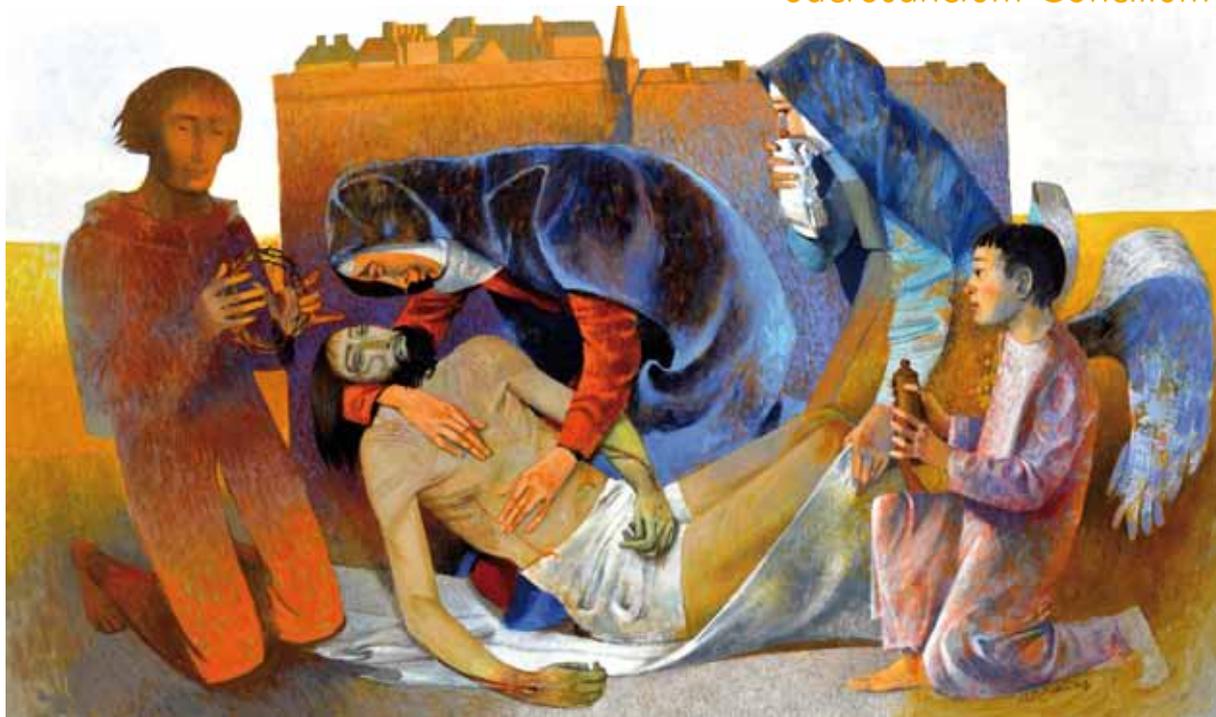


Photo : Jois Luyten

'Pietà de St. Malo' Arcabas

D'INTÉRESSANTES RÉALISATIONS AUJOURD'HUI

On ne peut toutefois ignorer les réalisations⁴ qui se développent, souvent dans des lieux exceptionnels comme les cathédrales. Au cours des années 70, la construction d'églises a été dominée en beaucoup d'endroits par l'« idéologie de l'enfouissement ». À Louvain-la-Neuve, par exemple, une forte pression s'est exercée pour que le lieu de culte soit le plus discret possible, sans clocher. Aujourd'hui, notamment en France, une autre tendance apparaît dans la construction des églises et dans le choix de « proposer la foi dans la société » sans arrogance mais aussi sans complexe. L'architecture d'église est passée du « modernisme » au « post-modernisme » qui redécouvre la place d'une certaine figuration dans la sculpture, la peinture et le vitrail, par exemple à la cathédrale d'Evry, de plan circulaire, réalisée par l'architecte M. Botta. L'occupation de l'espace liturgique devient également une préoccupation majeure : l'église ne doit pas seulement servir à l'Eucharistie dominicale mais aussi aux fêtes pascales, à la célébration des sacrements comme l'initiation chrétienne des adultes, le mariage, l'onction des malades, etc. D'où l'intérêt pour une certaine mobilité dans la liturgie, surtout lorsque les espaces y invitent par leurs nombres et leurs dimensions.

Dans nos régions, les églises de Jean Cosse sont marquées par la convivialité ; elles manifestent une belle recherche à la fois pour le lieu de culte et pour la vie de la communauté : espaces destinés à la formation et à la concertation, mais aussi à la fraternisation. Fille de l'architecte du même nom, Florence Cosse se distingue par l'aménagement de lieux de culte comme celui de la Maison des évêques de France à l'Avenue de Breteuil (Paris) ou la chapelle du Séminaire de Liège où la couleur des

vitreaux du père Kim En Joong illumine l'espace marqué par la discrétion et la sobriété.

Bien des évêques aujourd'hui pensent que le temps est venu pour un aménagement définitif du chœur de leur cathédrale, comme à Chartres qui a profité de la création d'orfèvreries du géorgien Goudji ou à Liège où un nouvel autel coloré, de verre ou de résine, a trouvé sa place. Il faudrait citer bien d'autres édifices comme Notre-Dame de Paris ou ceux de Strasbourg, Metz, Reims, etc.

Les revues françaises « Espace » et « Chroniques d'art sacré » ont malheureusement disparu mais aujourd'hui, le site « Narthex »⁵ du Centre liturgique français est bien vivant. Il est en phase avec le patrimoine civil et religieux de France et même d'Europe. Ajoutons également que des artistes ont été sollicités ces dernières années pour illustrer plusieurs livres liturgiques : aquarelles de Jean-Michel Alberola pour le Lectionnaire dominical, illustrations pour divers rituels d'ordination et de mariage ou pour le psautier. Diverses commandes concernent également le vêtement liturgique, comme les chasubles de Jean-Charles de Castelbajac.

Terminons par quelques mots de Dominique Ponnaui qui préface le volume *L'art actuel dans l'Église de 1980 à nos jours* :

Que nous enseigne cette aventure [de l'art contemporain dans nos églises] ? Que jamais il ne faut se décourager, que jamais il ne faut désespérer... de Celui qui murmure, au long des pages de l'Évangélaire d'Alberola, le murmure de la Parole incarnée (p. 9).

André Haquin
Responsable de la Commission de liturgie
du Diocèse de Namur

4. Fanny DRUGEON et Isabelle SAINT-MARTIN (dir.), *L'art actuel dans l'Église de 1980 à nos jours*, Paris, Ereme, 2012, 123 p. Les auteurs passent en revue l'architecture et l'espace liturgique, la sculpture, le vitrail, la figuration, les expositions et expérimentations dans les églises et les couvents, ainsi que les discours aux artistes de Paul VI à Benoît XVI.

5. www.narthex.fr

Vers des liturgies à vivre

Dans le cadre des 50 ans de la Constitution sur la liturgie s'est déroulé les 15 et 16 novembre le colloque intitulé « La liturgie selon Vatican II ; Quelle fécondité pour aujourd'hui ? ». À Ciney, le frère Patrick Prétot, osb, moine de l'Abbaye de la Pierre qui Vire, professeur au Theologicum de l'Institut Catholique de Paris (Notamment à l'Institut Supérieur de Liturgie) et directeur de la revue La Maison-Dieu, a plaidé pour une redécouverte de ce texte majeur et a invité l'assemblée à renouer avec des liturgies – par définition – participatives.

Frère Patrick, quelle est, depuis 50 ans, l'invitation centrale de la Constitution Sacrosanctum Concilium ?

La Constitution sur la liturgie est un texte mal connu, peu honoré dans la recherche théologique contemporaine : c'est le « parent pauvre » de l'interprétation du Concile Vatican II. C'est un texte qui prend position sur la nature de la liturgie et entend par là répondre à la « question liturgique », une formule qui désigne la difficulté de la vie liturgique en notre temps. La liturgie n'est pas la traduction dans des pratiques rituelles de principes théologiques que l'on pourrait trouver dans *Dei Verbum* ou *Lumen gentium*. Mais la liturgie est un lieu théologique qui exprime la foi de l'Église à partir de la « mise en scène » de la Parole de Dieu comme parole adressée par Dieu à un peuple. Le propos de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* dépasse donc de loin la seule question liturgique et touche d'autres aspects comme la théologie de la Parole de Dieu, celle de la révélation dans l'histoire, ou encore la doctrine ecclésiologique.

En quoi cette Constitution nous donne-t-elle à reprendre la pleine mesure des sacrements ?

Dans bon nombre de cultures, encore aujourd'hui, les pratiques rituelles revêtent un caractère d'autorité indiscutable, et cela précisément parce qu'il s'agit

de rites. On ne change pas les rites. On les reçoit. Pendant des siècles d'ailleurs, l'Église a vécu dans une possession paisible de ses rites, elle n'a pas éprouvé le besoin de rendre compte de la liturgie et des sacrements. En situant la liturgie dans l'ordre de l'alliance et dans la perspective du salut, Vatican II a refusé de réduire la liturgie à des prescriptions. Le concile s'est également érigé contre la conception d'une séparation entre liturgie et sacrements : jusqu'alors, la liturgie était en effet assimilée au culte, et les sacrements considérés comme instruments de la grâce.

Le chapitre 3 sur les sacrements propose une conception des sacrements, soulignant qu'il s'agit d'actions liturgiques et donc de célébrations de l'Église. Les

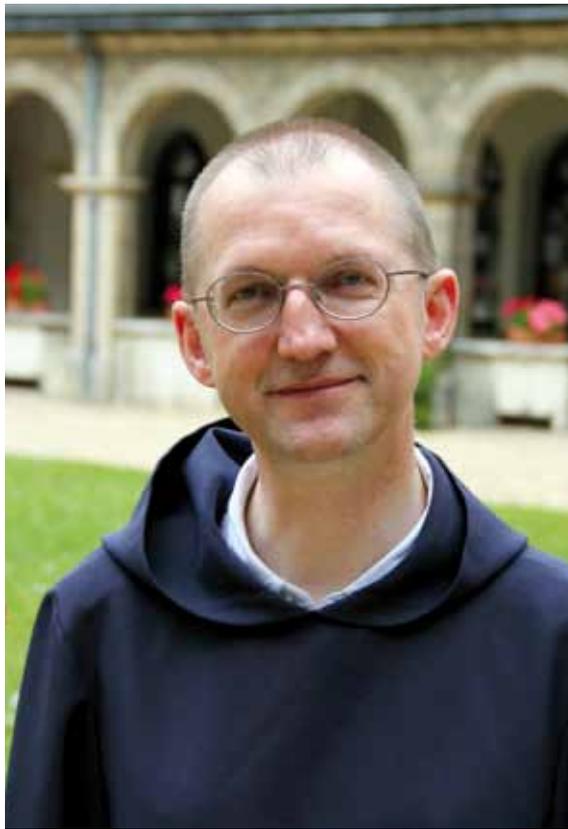
sacrements sont par nature des célébrations communautaires de la foi, et pas seulement le don d'une grâce particulière offerte à celui qui le reçoit.

N'a-t-on pas occulté certaines parties de ce document ?

Il est vrai qu'une certaine habitude veut qu'on honore surtout une douzaine de numéros, de thèmes de la Constitution. Cette approche interdit d'entendre le texte comme une source pour la réflexion car elle masque la dynamique du document. Une approche partielle du texte laisse surtout dans l'ombre les chapitres 6 sur la musique et 7 sur l'art sacré. Parce que les pratiques musicales apparaissent comme des ajouts (on chante « dans la liturgie »

au lieu de chanter « la » liturgie), elles peuvent facilement se trouver en tension avec la nature même de la liturgie. Si la musique et le chant sont perçus comme une performance communicationnelle (qui recouvre la Parole de Dieu) ou musicale, on oblitère un fait essentiel : dans la liturgie, on chante Dieu, en adoptant la voix de Dieu lui-même...

*Propos recueillis par
Paul-Emmanuel Biron*



Patrick Prétot

Liturgie et Vie de l'Église

Défis & Pari

La Constitution sur la Sainte Liturgie (1963) souffle ses 50 bougies ! L'occasion de s'émerveiller en contemplant les fruits qui ont mûri au fil de ces années dans nos communautés, même les plus petites. Pourtant, des défis demeurent...

TROIS DÉFIS

Pour une pastorale dominicale

Un premier défi consiste en la redécouverte du « Mystère dominical ». Le rapport Eucharistie-Dimanche a été et reste structurant de l'existence de l'Église et de chaque communauté ecclésiale. Ne devrions-nous pas creuser à nouveau ce « Mystère dominical » qui, parfois amputé de son cœur – la Messe dominicale – au profit de ce qu'on a appelé pudiquement « Assemblée dominicale en absence de prêtre », peut encore être source de vie spirituelle pour chaque croyant et pour l'Église entière ? Ne devrions-nous pas penser aujourd'hui non plus tellement les messes du samedi ou du dimanche, mais penser une *pastorale dominicale* dans laquelle l'Eucharistie retrouverait sa place de lieu-source, et où trouveraient place aussi les autres composants de l'édifice liturgique (comme la Liturgie des Heures) ?

Pour une pastorale liturgique

Avons-nous encore foi en la Liturgie ? Le défi consiste en un principe de confiance en l'œuvre de la Liturgie, et en particulier de l'Eucharistie : c'est l'Eucharistie qui fait l'Église ! Je le vois peu rappelé dans les débats savants de notre temps et peu mis en œuvre dans le concret pastoral. Un exemple ? La catéchèse : que penser de ces « méthodes » publiées aujourd'hui, qui ne font aucune référence à la Liturgie, soit en s'appuyant sur elle pour développer une réelle catéchèse liturgique, soit en articulant simplement la catéchèse avec l'Eucharistie dominicale comme en « sa source et son sommet ». Ne pensons pas que nos stratégies, nos débats, notre catéchèse, pourront se réaliser sans passer *préalablement* par un rétablissement de ce lien brisé et jamais retissé entre le Corps eucharistique



© Vicariat du Bw

du Christ ressuscité et son Corps ecclésial, et à l'intérieur de celui-ci, chaque baptisé. Il faut encore et toujours relire le Père de Lubac (*Corpus mysticum* mais surtout *Méditations sur l'Église*), ou, plus près de nous, le Pape Jean-Paul II (*L'Église vit de l'Eucharistie*). C'est un appel à une véritable *pastorale liturgique* qui mette en œuvre une (re)découverte de la dimension ecclésiale de l'Eucharistie et plus largement, de la Liturgie.

Pour une pastorale conciliaire

Aujourd'hui, à un moment où chacun estime pouvoir créer du neuf, et où tout appel à une tradition est considéré comme une atteinte à la liberté, il nous faut inviter à une relecture du Concile, à une *pastorale conciliaire*. Cinquante ans, c'est beaucoup dans une vie d'homme, mais c'est peu dans la vie de l'Église. Lors d'un colloque, les théologiens invités redisaient combien on peut dérouter en inventant trop souvent (J. Joncheray), combien les responsables pastoraux se retrouvent au bord de l'épuisement à devoir sans cesse inventer du neuf (P. Prétot), que « le problème n'est pas d'adapter la Liturgie au monde d'aujourd'hui, mais d'adapter le monde d'aujourd'hui à la Liturgie » (Mgr G. Defois). Au moment où nous célébrons son « Jubilé d'Or », relisons le Concile, relisons *Sacrosanctum Concilium* ! Le trésor n'a pas encore été totalement mis à jour.

ET UN PARI

Je conclus avec une expression de confiance de notre invité au Colloque CIPL ces 15 et 16 novembre (Ciney), le Frère Patrick Prétot : « Je parie sur le fait que la liturgie de l'Église, en tant qu'elle est une vie transmise, est une proposition qui a fait vivre des hommes et des femmes pendant des siècles, et qu'il n'est pas évident que nos contemporains soient incapables d'en vivre à leur tour, aujourd'hui encore ».

*Abbé Patrick Willoq
Doyen de Chièvres
Secrétaire général de la CIPL*



© Vicariat de Bxl